



Liberté + Égalité + Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Direction de la coordination interministérielle
et de l'action départementale

Rennes, le

Bureau des installations classées

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE
L'UVE DE DECHETS DE RENNES Villejean-Beauregard
exploitée par la société SOBREC**

Réunion du 25 juin 2015

COMPTE-RENDU

La commission de suivi de site (CSS) de l'Unité de Valorisation Energétique de déchets de RENNES/Villejean-Beauregard exploitée par SOBREC s'est réunie, le 25 juin 2015, dans les locaux de l'établissement, sous la présidence de M. ERB, directeur de la coordination interministérielle et l'action départementale de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Etaient présents :

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » :

- M. Olivier DEHAESE, Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole,

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

- M. Jean-Claude LE FLOCH, association syndicale des propriétaires du square du Lyonnais (ASPSL),
- M. Paul PEGEAUD, association « Eau et Rivières de Bretagne »,
- M. Christian NEMLUVIL, association « Vivre à Beauregard ».

Collège « exploitants de l'installation classée » :

- M. Sébastien GOUZY, SOBREC,
- M. Hervé JAMET, SOBREC,
- Mme Raphaella FORNISANO, SOBREC
- Mme Nathalie GAILLARD, service Valorisation des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole,
- Mme Marie BASQUIN, service Valorisation des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

Collège « administrations de l'Etat » :

- M. Frédéric RIVOALAN, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
- M. Christian ENFRIN, représentant la directrice de la Délégation Territoriale 35 de l'ARS Bretagne.
- Mme Marie-Isabelle PERRAIS, DDTM 35

Collège « salariés de l'installation » :

- MM. Denis LE LEVRIER et Jean-Charles GUYONVARCH, SOBREC.

Collège « personnalités qualifiées » :

- lieutenant LELIEVRE, SDIS 35

Assistaient également à la réunion :

- M. Rémi ANDRE, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Sylvain CHERON, responsable d'exploitation à la société CHARIER
- Mme Magali CORRON , Air Breizh,
- Mme Michèle ROBIC, Préfecture – Bureau des installations classées,
- Mme Josiane TORILLEC, Préfecture - Bureau des installations classées,

Absents excusés :

- M. GABILLARD , représentant Sobrec

M. ERB ouvre la séance en remerciant les membres de la CSS pour leur présence à la réunion.

A - Adoption du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2015

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté.

B - Plan de Protection de l'Atmosphère

M. ANDRE, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement présente le plan de protection de l'atmosphère

Il informe que les éléments chiffrés présentés ont vocation à être réactualisés pour suivre l'évolution de la qualité de l'air et des sources de pollution sur l'agglomération.

Les zones touchées par la pollution de l'air aux abords de la rocade rennaise ont tendance à se développer, notamment à l'intérieur de la rocade, davantage touchée par la circulation (cartes de la région rennaise de 2008 et 2020).

Les résultats des prélèvements corroborent les chiffres obtenus par les modélisations.

Les mesures mettent en évidence que le dioxyde de soufre n'est plus un polluant prioritaire pour la Bretagne.

Les particules fines existent et sont essentiellement la conséquence des transports routiers mais aussi des chauffages individuels (essentiellement au bois) et des activités agricoles.

En réponse à M. DEHAESE, il indique que les émissions de la SOCCRAM et de la Sobrec ont été prises en compte en 2008, contrairement à la chaufferie biomasse au sud de Rennes qui ne fonctionnait pas à l'époque.

La contribution du secteur « combustion hors énergie » aux émissions de dioxyde d'azote doit être rapportée au nombre de logements chauffés. On constaterait alors qu'il est bien moins émetteur que les installations de chauffage individuel.

M. DEHAESE ajoute que 20 000 logements sont desservis par le réseau nord de chauffage et 25 000 logements par le réseau sud. .

M. ANDRE souligne les effets bénéfiques d'une combustion optimisée rendue possible par des réseaux de chaleur.

Mme GAILLARD demande quelles sont les actions prévues pour viser une diminution de 7 % d'ici 2020 des émissions liées au chauffage individuel ou collectif.

M. ANDRE note que ce chiffre peut s'expliquer par une amélioration de la performance thermique des bâtiments, mais aussi par la réduction des émissions de combustion grâce à l'utilisation de nouveaux systèmes tels que les chaudières gaz à condensation ou le recours à d'autres énergies (solaire, géothermie, ...)

Le plan des mesures sur la période 2005 2010 n'a pas donné lieu à un engagement fort car aucun dépassement des valeurs limites n'était prévu à l'époque.. Désormais, un comité de pilotage présidé par le préfet assure un suivi régulier des mesures réalisées. De plus, une présentation au CODERST de l'avancement des actions doit être réalisée annuellement, ainsi qu'un rapportage à la Commission européenne.

La population sur l'agglomération va s'accroître dans les années à venir, ainsi que les déplacements et les besoins de chauffage. Mécaniquement, les sources de pollution vont vraisemblablement augmenter, malgré les mesures déjà lancées.

Il conviendra de tenir compte de cet accroissement pour continuer à travailler sur ce dossier et parvenir à trouver des actions complémentaires pour des retours à des mesures conformes. L'échelle de l'agglomération s'avère la plus pertinente pour réfléchir à des actions de sensibilisation en matière routière.

M. DEHAESE souligne le transit important de marchandises en provenance ou à destination des autres départementaux bretons. Il s'agit d'une réelle problématique, mais aussi d'une question sensible .

Le lieutenant LELIEVRE suggère de travailler sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine.

M. ENFRIN évoque le travail mené dans le cadre du SCOT de Rennes qui a intégré dans ses réflexions, les flux de population en provenance des autres pays du département.

M. PEGEAUD demande que le document projeté en séance soit annexé au compte rendu. Il souhaite que chaque membre de la CSS puisse avoir communication de l'ensemble de ces informations.

M. ERB demande que les chiffres donnés en séance soient intégrés à la rédaction du compte rendu de la séance, à l'appui du document de présentation projeté.

C - Présentation du bilan d'exploitation de l'année en cours

M. GOUZY présente ensuite le bilan d'exploitation dont un exemplaire a été adressé à chaque membre avec la convocation.

M. PEGEAUD indique que dans le cadre de la réunion du Comité des Services Publics Locaux chaque participant avait reçu le rapport annuel complet d'exploitation de l'UVE qui est beaucoup plus complet que celui remis aux membres de la CSS. M. Gouzy indique que les éléments transmis aux membres de la CSS sont les mêmes que ceux du diaporama présenté à la CCSPL et à la CSS, version synthétisée du rapport afin de pouvoir être présenté en réunion. Toutefois, Monsieur PEGEAUD montre le document reçu au titre de la CCSPL beaucoup plus complet que celui fourni aux membres de la CSS et souhaite que les membres de la CSS puissent bénéficier des mêmes informations que les membres de la CCSPL, comme le prévoit le décret créateur des CLIS à l'origine.

1- Réception des déchets

Le démarrage du broyeur et la réception des encombrants ont débuté le 1er juin 2014.

La provenance des tonnages traités (147 275 t) se répartit de la façon suivante : 70% de déchets ménagers proviennent de Rennes Métropole, 21% des autres collectivités, 9% sont des déchets industriels banals.

Le tableau sur l'évolution des tonnages traités issus des ménages de Rennes Métropole, met en évidence un écart (95 117 t pour l'année 2013 et de 103 302 t pour 2014) qui s'explique par l'acceptation des encombrants courant de l'année 2014 (une augmentation de +8,5%).

La provenance des déchets sur les 5 premiers mois de l'année, (tableau page 9) souligne une baisse de la production des déchets de provenance du lot n°1 (intérieur de la rocade) de l'ordre de 2,9% et de la quantité des déchets incinérables de 8,3%. En revanche, il convient de souligner une augmentation significative de déchets de provenance des BAV de 5,1%.

M. DEHAESE explique ce transfert par une augmentation significative du nombre de conteneurs enterrés en substitution du porte à porte. .

M. DEHAESE indique que l'agglomération est l'un des 58 lauréats de l'appel à projet du MEDDE « Zéro Gaspillage – Zéro Déchets » lancé fin 2014. Ce projet porte sur la mise en place de nouvelles actions de valorisation sur une période de 3 années.

Il souligne que la réduction des déchets non valorisables continue à être une priorité. A ce sujet, Mme GAILLARD ajoute qu'en 2014 c Rennes Métropole a réussi à descendre sous le seuil de - 200 kg par habitants d'ordures ménagères résiduelles.

Un travail avec les associations locales et les entreprises locales sera mené dans l'objectif de limiter la production des déchets aux seuls déchets "inévitables" (le zéro déchet non valorisé).

Ces déchets peuvent aussi constituer des ressources mais cela implique de mettre en place de nouvelles filières de valorisation pour certains produits tels sur la laine de roche, du plâtre et de travailler à leur réemploi (comme les matelas). A ce sujet, la filière de démantèlement des matelas montée par le groupement Véolia/Envie permet de traiter localement ces matelas et d'envoyer sur l'UVE les résidus de déchets plutôt que de les externaliser, ce qui représente des économies de de transport et de pollutions (cf point 1 sur les origines des pollutions atmosphériques).

Par ailleurs, deux détections de radioactivité en entrée du site ont été notées courant 2014. Cette forte diminution du nombre de détections est lié au plan d'action mis en œuvre avec le Centre Eugène Marquis.

2-Valorisation énergétique

M. GOUZY présente le schéma de valorisation énergétique (page 14). La production de chaleur reste prioritaire à la production d'électricité.

Les valeurs Degrés Jours Unifiés (DJU), indicateur de la rigueur hivernale, sont équivalents à ceux de 2011 . Les calculs ont été faits sur l'année civile. On peut noter une légère augmentation de la production totale de chaleur de 1,99 %.

Le taux de couverture du réseau à partir de l'UVE est de 93,4% en 2014 contre 82,2% en 2013.

S'agissant de la répartition de la production de chaleur sur l'année, la chaleur produite entre juin et septembre est utilisée essentiellement pour la production d'eau chaude.

M. GOUZY souligne l'augmentation de 4,4% de production de chaleur pour la saison comprise entre le 16 octobre 2014 et 15 avril 2015, qui s'explique par une amélioration de la disponibilité de l'UVE, mais aussi par une optimisation de la livraison sur les échangeurs.

La production d'électricité a enregistré une très forte production liée à une plus faible demande sur le réseau de chaleur en 2014. Ainsi, la vente électrique sur le réseau EDF a augmenté de 14,16% sur la dernière année.

M. GOUZY note le maintien des très bons résultats obtenus concernant la performance énergétique de l'UVE (au delà des 60% qui détermine le seuil au-delà duquel une valorisation peut être qualifiée de performante). Il estime que les résultats devraient aboutir à un taux de 80% cette année.

3- Sous produits de l' UVE

M. GOUZY précise au sujet des sous-produits d'incinération, une légère baisse du ratio mâchefer (de 3,4%) avec une augmentation du ratio de récupération de ferraille à la tonne incinérée (de l'ordre de 5,64%).

S'agissant des mâchefers traités sur l'IME d'Eurovia à Vignoc, le suivi analytique fait apparaître un classement « valorisable » pour tous les lots traités en 2014. La valorisation des mâchefers en sous couche routière reste un débouché intéressant : ainsi, 12142 tonnes ont été utilisées en 2014 sur divers chantiers essentiellement sur l'agglomération rennaise.

Depuis le 1/01/2015, le nouveau titulaire du marché de traitement/valorisation des mâchefers est la société CHARRIER, présent ce jour pour une présentation de l'unité de la Vraie Croix.

Concernant la production de REFIOM, le ratio est stabilisé à 4 %. Depuis 2013, les REFIOM sont envoyés vers l'ISDD de Séché et vers la cavité saline en Allemagne, à raison de 2 à 3 enlèvements chaque semaine vers chaque site. Il convient de noter une évolution des tonnages de REFIOM transférés vers l'Allemagne à environ 2000 tonnes /an.

Rennes Métropole vient de lancer une nouvelle consultation pour le traitement et la valorisation de ces REFIOM à compter du 1er janvier 2016.

4- Auto surveillance des rejets atmosphériques

M. GOUZY indique que, s'agissant des mesures en continu des rejets en cheminée, la législation autorise jusqu'à 60 h de dépassement par four. L'objectif est de ne pas dépasser les 20 heures par an et par four.

L'ensemble des mesures sur les dioxines est très inférieur à la VLE de 0,1 ng/Nm³, la moyenne des rejets étant de 0,0004 ng/Nm³ sur la période.

5 - Principaux événements d'exploitation

M. GOUZY cite les 3 événements qui ont marqué la période ainsi que les dates et les actions mises en place. Il précise que les informations sont communiquées en priorité aux services de la DREAL.

6 - Bilan des engagements liés à l'insertion

Il a semblé important de présenter aux membres de la CSS les chiffres concernant l'engagement sur l'insertion réalisée par la SOBREC.

M. GOUZY donne lecture des tableaux relatifs aux contrats aidés, contrats d'alternance, aux contrats intérim d'insertion, aux recours aux ESAT (travailleurs handicapés). Au total, 22 000 heures ont été effectuées et payées sur l'ensemble des postes de travail "insertion", au delà des objectifs fixés sur la durée du contrat de DSP.

7 - Bilan des travaux contractuels

Ont été réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP :

- l'échangeur 4MW
- la protection incendie
- le site internet de l'UVE de Rennes Métropole ainsi que la réalisation d'un film
- le broyage des encombrants,
- la finalisation des travaux liés à la réduction de l'impact acoustique.

M. GOUZY présente les différents résultats de la campagne de mesure de bruit. Il souligne la conformité des résultats, pour les périodes de jour et de nuit.

M. MEMLUVIL se félicite de la réalisation du mur anti-bruit. Il évoque ensuite les nouveaux immeubles construits à proximité de l'UVE et s'interroge sur les conséquences de la hauteur de certains de ces immeubles (9 étages) sur le circuit du bruit.

8 - Bilan des projets à venir

Rennes Métropole travaille à la création d'un nouveau circuit de visite qui intégrera la création d'une nouvelle salle de réunion. La mise en service de ce nouveau circuit de visité devait intervenir au 1^{er} trimestre 2016.

Il cite ensuite les principaux projets pour l'année, notamment la mise en place d'un complément de sirène d'évacuation pour que cette dernière soit entendue de tout point de l'usine et d'un système de détection de la radioactivité sur le pont bascule de sortie.

Dans le cadre du contrat, la phase 2 sur le broyeur d'encombrants sera réalisée, une caméra infrarouge sera installée, le bilan carbone doit être révisé et le site internet de l'UVE mis à jour.

Concernant ce dernier point, M. GOUZY propose à chaque membre de l'informer des anomalies qu'il pourrait relever sur le site internet, comme l'avait fait M. Le Floch lors de la dernière CSS. Il invite ce dernier à communiquer ses observations à ce sujet.

Le lieutenant LELIEVRE rappelle que la sirène installée sur le site sert essentiellement à prévenir les populations avoisinantes d'un danger. Il s'interroge sur les suites apportées au déclenchement de l'alarme lors des détections de radioactivité.

Les camions présentant un niveau de radioactivité supérieur au seuil de déclenchement sont isolés et une société spécialisée intervient pour isoler le radioélément qui est mis en décroissance dans une zone dédiée à cet effet.

D - Présentation de la valorisation en technique routière des mâchefers de Rennes Métropole

M. CHERON présente la société Charier DV ainsi que les principales activités de la société (gestion d'installation de stockage de classe 2 et 3, collecte des déchets et commercialisation des matériaux recyclés).

Il explique ensuite le fonctionnement de l'écosite de la Croix Irtelle, sur la commune de La Vraie Croix (56). Ce site regroupe plusieurs installations dont une installation de stockage de déchets non dangereux et de valorisation de biogaz, une plate-forme de maturation de mâchefers, un centre de tri de déchets non dangereux, une plate-forme bois et une unité de traitement des lixiviats.

Le marché signé (durée 3 ans) avec Rennes Métropole a pris effet au 1er janvier 2015, porte sur l'évacuation des mâchefers, leur traitement et leur commercialisation en technique routière.

Environ 26 000 t seront traitées par an.

Les mâchefers sont constitués de silice et alumine (60%), de chaux (20%), de métaux et d'eau. Après réception sur site et contrôle, ils reçoivent un traitement mécanique (déferrailage, extraction des imbrûlés, concassage et ciblage) puis sont stockés pour maturation. Une analyse permet ensuite de déterminer s'ils sont ou non valorisables. Une gestion documentaire rigoureuse accompagne les différents stades de traitement.

La destination des produits et sous produits :

- les mâchefers sont utilisés en substitution de granulats naturels (usages routiers et assimilés, ou stockage en ISDND)
- les métaux sont valorisés en sidérurgie
- les refus de criblage, ou imbrûlés sont dirigés vers l'ISDND située sur l'Ecosite
- les lixiviats sont traités sur l'unité de traitement des eaux du site pour réutilisation sur site.

Les graves de mâchefers V1 seront destinés à couverture de chaussée inférieure à 3 mètres. Alors, que les mâchefers V2 pourront servir de remblai routier inférieur à 6 mètres et recouvert (merlons phoniques, remblais de tranchées...)

Leur utilisation est notamment interdite dans les zones inondables, à moins de 30 mètres de tout cours d'eau, dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'alimentation d'eau potable...

M. NEMLUVIL s'interroge sur l'impact écologique des transferts de déchets sur plus de 100 km. M. PEGEAUD note qu'il serait intéressant de vérifier le bilan écologique de ce choix, compte tenu que ces déchets ne sont plus traités à proximité de l'UVE. Il s'interroge sur le devenir de la plate-forme de Vignoc et fait part de sa crainte sur le suivi du marché passé avec ce nouveau prestataire. Il s'inquiète du devenir éventuel d'une friche industrielle (en accord avec Madame la représentante de la DDTM) les autorités préfectorales semblant d'ailleurs très sensibilisées par ces problèmes de friche.

Mme GAILLARD explique que le choix de ce prestataire a été réalisé sur plusieurs critères liés à la performance technique, la performance environnementale et le prix. C'est la société Charier qui est sorti 1^{er} de la combinaison de ces trois critères. Sur le cas particulier du critère environnemental, il était demandé au candidat de produire un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la prestation de transport. Les camions proposés par la société CHARIER étant plus récents, ils sont moins polluants, ce qui compense en partie la distance plus importante pour se rendre sur l'IME.

Concernant l'avenir du site de Vignoc, il appartient à Eurovia de remporter d'autres marchés publics qui ont l'obligation d'être remis en jeu régulièrement.

M. PEGEAUD pose la question de savoir pourquoi, si le nouveau contrat avec Charier a débuté début janvier, la CSS lors de sa réunion de fin d'année n'a pas été informée des transactions en cours.

E - Les règles d'autosurveillance

Mme FORMISANO explique le schéma de actions mises en place lorsque les non conformités sont détectées.

M. GOUZY en réponse au lieutenant LELIEVRE, explique qu'en cas de non conformités, l'UVE met immédiatement un plan d'action en place, avec si besoin, arrêt immédiat du four. Les heures sont décomptées ensuite sur le compteur 60 heures

Il explique qu'il existe des capteurs qui fonctionnent en permanence sur les différentes étapes du traitement. Les alarmes installées sont automatiques. Avant de pouvoir remettre le four en fonctionnement, l'opérateur s'assure de la conformité des résultats.

M. RIVOALAN confirme que les données transmises par l'UVE sont gardées dans les services dans un souci d'une parfaite traçabilité du traitement des non-conformités. Si besoin, une action est menée immédiatement en accord avec l'UVE.

M. NEMLUVIL regrette que ce schéma d'actions n'ait pas été diffusé aux membres car il lui semble important de comprendre le dispositif mis en place lors de non-conformités constatées.

M. GOUZY lui répond qu'il s'agit d'un schéma d'actions très complexe.

* * *

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Après avoir remercié l'ensemble des participants, M. le Secrétaire Général précise que la prochaine réunion de la commission devrait se tenir le jeudi 10 décembre 2015.

M. DEHAESE propose que lors de la prochaine réunion de la CSS, l'étude menée par Rennes Métropole sur l'avenir de l'UVE et l'amélioration de sa performance énergétique soit présentée aux membres. Pourront être exposés à cette occasion, les choix d'investissements qui auront été retenus à l'issue de la phase de diagnostic et d'études de scénarii en cours.

Le Président



Claude ERB

